



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU JEUDI 02 JUIN 2016

COMPTE RENDU

PRESENTS (35) :

Mesdames BONIN, CHEVALIER, ROLAND, VOITURIEZ, **Messieurs** ALLAN, BOUCLET, BOUTROY, COIN, COUSEIN, DISSAUX, ETIENNE, EYMERY, FAIT, FASQUELLE, FAUCON, FAUQUET, FIGOUREUX, GODEFROY, HAMY, KAHN, LECLUSE, LEROY, LESAFFRE, LOGIE, LOUVET, MEDINE, MEQUIGNON, PETIT E., PRINCE, RAPIN, RINGOT, VANHILLE, VERGRIETE, WAROCZYK, WAYMEL.

EXCUSES AVEC POUVOIR (31) :

Mesdames ARLABOSSE, BENARAB, BOUCHART, COUSIN-DELGERY, FERNANDEZ, GUILBERT, HINGREZ-CEREDA, LERMYTTE, MERCHIER, VARET, WAROT-LEMAIRE, **Messieurs** AGIUS, ALLEMAND, ALLOUCHERY, BAILLEUL, BALY, BARBARIN, BAREGE, CAREME, DECOOL, DECOSTER J., DHERSIN, DUMONT, GOSSE, HUTIN, LOQUET, MAJEWICZ, PRUDHOMME, ROMMEL, SERGENT, WEISBECKER **qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à Monsieur** PRINCE, **Madame** BONIN, **Messieurs** WAROCZYK, LEROY, LECLUSE, GODEFROY, LESAFFRE, WAYMEL, **Mesdames** ROLAND, VOITURIEZ, **Messieurs** ALLAN, HAMY, FAUQUET, MEQUIGNON, FAUCON, DISSAUX, LOGIE, FASQUELLE, RINGOT, FIGOUREUX, LOUVET, RAPIN, KAHN, BOUCLET, VERGRIETE, MEDINE, **Madame** CHEVALIER, **Messieurs** COUSEIN, VANHILLE, PETIT E, BOUTROY.

EXCUSES (10) :

Madame LEFEBVRE, **Messieurs** BOUFFART, CHRISTOPHE, CUVILLIER, DECOSTER F., HERMANT, HUMETZ, MIGNONET, PETIT B., PONT,

Rappel de l'ordre du jour

1. **Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 17 mars 2016**
2. **Bourses aux doctorants : intervention du Vice-Président Recherche de l'Université du Littoral Côte d'Opale**
3. **Présentation de la stratégie de développement économique de la Communauté de Communes des Trois Pays**
4. **Délibérations :**
 - 1) Désignation des représentants du PMCO au Conseil de l'EIL CO
 - 2) Etude désertification médicale
 - 3) Etude de faisabilité d'un aménagement de jonction des digues Taaf et 1925
 - 4) Révision des profils de plage des départements du Nord et du Pas-de-Calais
5. **Publicité des arrêtés et décisions du Président**
6. **Questions diverses**

Président de séance : Patrice VERGRIETE

Secrétaire de séance : Philippe FAIT

Monsieur le Président :

« Je remercie la municipalité de Calais de nous accueillir ici, au musée des beaux-arts, ce qui nous permet d'ailleurs de visiter l'ensemble des musées de Calais puisque, vous vous souvenez, la dernière fois nous étions au musée de la dentelle, donc vous aurez l'occasion de découvrir, si vous avez un petit peu de temps juste après, les différentes œuvres qui se trouvent ici, dans ce musée.

Nous allons aborder quelques sujets relatifs à l'eau, également l'Université et aussi le développement économique avec la CC des Trois Pays.

Je vous propose de passer tout de suite à notre ordre du jour qui a plusieurs sujets très intéressants.

1) Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 17 mars 2016

On commence par l'approbation du P.V. de la séance du comité syndical du 17 mars 2016. Y a-t-il des observations ? Non ? Puis-je considérer qu'il est adopté ? Je vous en remercie.

Le procès-verbal du comité syndical du 17 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

2) Bourses aux doctorants : intervention du Vice-Président Recherche de l'Université du Littoral Côte d'Opale

Premier sujet véritablement à l'ordre du jour, celui des bourses aux doctorants, je vais tout de suite passer la parole à Daniel FASQUELLE pour qu'il nous fasse une introduction générale sur le sujet. Ensuite, on passera la parole à Monsieur Pierre HARDOUIN, Vice-Président à la recherche à l'ULCO, je salue d'ailleurs son Président, pour justement nous montrer l'intérêt d'un tel sujet pour le PMCO. Puis ensuite, Daniel, je te laisserai à nouveau la parole. »

Monsieur Daniel FASQUELLE : « Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Quelques mots d'introduction simplement pour vous rappeler qu'on a la chance d'avoir sur la Côte d'Opale une université : l'Université du Littoral Côte d'Opale, forte de près 10 000 étudiants, avec un panel assez large de formations sur Dunkerque, Boulogne, Calais et Saint Omer. Mais avec aussi des laboratoires de recherche de très bon niveau et une volonté commune depuis la création de l'Université, de voir cette université s'ancrer dans ce territoire et se tourner vers nos collectivités, nos entreprises, vers la Côte d'Opale, l'université devant être l'un des acteurs du développement économique de la Côte d'Opale, en plus évidemment de sa mission d'université de proximité permettant l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes, qui n'auraient jamais eu l'accès à l'enseignement supérieur si l'Université n'avait pas été implantée sur la Côte d'Opale. Il faut quand même le rappeler et avec un taux d'étudiants boursiers qui est l'un des plus importants de France, ce dont on est fier à l'Université du Littoral Côte d'Opale. Comme quoi on peut concilier à la fois l'excellence, des formations de pointe, une recherche de pointe, mais également l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur.

Pour bien montrer cette volonté d'accompagner le développement de l'Université, un dispositif a été mis en place au moment de la création du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale. Un dispositif qui a consisté pour certaines intercommunalités, les Communautés d'Agglomération, la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'accorder une somme d'argent pour venir permettre à des étudiants de préparer une thèse. Ce dispositif mis en place a été relativement efficace, et vous savez que l'on vous a sollicité récemment pour nous proposer des sujets, des sujets que l'on transmet ensuite à l'Université. Evidemment c'est de la responsabilité de l'Université de choisir les étudiants et de choisir aussi les sujets puisque une thèse n'est pas possible s'il n'y a pas un directeur de thèse, qui est intéressé par le sujet, un étudiant qui a envie de s'impliquer s'agissant de ce sujet, et un bon étudiant, un bon sujet et un bon directeur de thèse, ça ne peut fonctionner que si ces 3 conditions sont réunies. Il faut que vous sachiez que ce dispositif est très important, parce qu'un étudiant qui veut préparer une thèse n'a pas de ressources le temps de la préparation de sa thèse. Une thèse c'est normalement 3 ans, parfois plus, et donc s'il n'y a pas un dispositif financier pour accompagner l'étudiant en thèse, l'étudiant en thèse doit travailler et on ne peut pas décemment préparer une thèse, dans tous les cas c'est très compliqué, moi je l'ai vu très souvent avec des étudiants qui ont essayé, plein de bonne volonté, mais qui n'ont pas réussi. On ne peut pas préparer une thèse le soir après une journée de travail ou le weekend, ou pendant les vacances, c'est très compliqué. Donc si on veut préparer une thèse dans de bonnes conditions, pour bien il faut avoir une allocation, une bourse, un soutien financier même modeste le temps de la préparation de la thèse. J'en suis la preuve vivante puisque je n'aurai jamais soutenu une thèse, je n'aurai jamais été universitaire si je n'avais pas pu bénéficier d'une allocation de recherche, alors là c'était l'Etat qui l'avait octroyée quand j'étais étudiant après mon DEA, j'ai pu préparer pendant 2 ans ma thèse en ne faisant que ça parce que j'ai pu bénéficier de cette allocation sans quoi je n'aurai jamais pu préparer de thèse, c'est absolument évident. Donc c'est un dispositif qui est très important, j'insiste sur ce point, sachant que l'Etat n'est plus aussi présent qu'il l'était, la Région s'est impliquée aussi aux côtés du PMCO mais voilà, sans ce dispositif, c'est des jeunes qui ne pourraient pas accéder à ce dispositif, qui ne pourraient pas poursuivre leurs études, qui ne pourraient pas aller au bout de leurs ambitions. Il faut savoir aussi que les étudiants en thèse, c'est un vivier dans lequel ensuite l'université peut puiser pour des assistants, pour ensuite muscler les laboratoires et pourquoi pas, pour préparer certains de ces doctorants qui deviendront ensuite des enseignants et on a beaucoup plus de chances de pouvoir fixer à l'Université du Littoral Côte d'Opale des enseignants si évidemment ils sont issus du cru, puisqu'à travers les concours on recrute ici des enseignants qui viennent de toute la France, mais souvent au bout de 2, 3, 4, 5 ans ils demandent une mutation et retournent dans leur territoire d'origine. Ceux qui restent ici souvent, ce sont ceux qui sont originaires de la région et qui ont pu préparer leur thèse ici dans la Région et ensuite préparer les concours. En droit à Boulogne-sur-Mer, j'ai quelques cas comme ça d'étudiants qui ont pu préparer leur thèse à Boulogne-sur-Mer, qui ont préparé les concours et qui maintenant sont maîtres de conférence, professeurs à Boulogne-sur-Mer et qui restent parce qu'ils sont originaires de la Région. Un peu comme les médecins, on a plus de chance de garder les médecins chez nous, s'ils sont originaires de la Région et s'ils ont leurs racines ici. Donc ce dispositif, il faut à tout prix le préserver, il faudra sans doute le faire évoluer mais sachez qu'il est très important pour l'Université, pour les laboratoires de recherche, pour le recrutement futur de l'Université et aussi pour ces jeunes à qui on a donné la chance d'accéder à l'enseignement supérieur, à qui il faut donner la chance d'aller au bout de leur volonté qui est, pour certains d'entre eux, de préparer une thèse, et doctorant ensuite, de rejoindre la vie professionnelle classique ou éventuellement de poursuivre comme enseignant et chercheur à l'Université. Voilà ce que je pouvais

dire en introduction, en laissant maintenant, avec ton autorisation Patrice ou en te laissant le soin de laisser la parole au Vice-Président Recherche de l'Université. »

Monsieur Pierre HARDOUIN : « Merci beaucoup pour cette introduction et merci beaucoup, Monsieur le Président et à vous tous et toutes, de me donner l'occasion de vous présenter ce dispositif qui est effectivement extrêmement important pour l'Université. Je pense que pas grand monde me connaît, donc en quelques secondes je vais me présenter. Je m'appelle Pierre HARDOUIN et j'ai eu un cursus qui est très « Côte d'Opale » puisque dans une première vie professionnelle j'ai travaillé à Berck, où j'étais chef du service de rhumatologie de l'institut Calot à Berck, et je m'occupais aussi du centre de recherches de Berck, ensuite si on remonte j'habite le Touquet depuis 30 ans. On continue à remonter, Boulogne, depuis 2002, je suis universitaire à l'Université Littoral Côte d'Opale à Boulogne, j'ai dirigé un laboratoire de recherche jusqu'en janvier de cette année, si on continue à remonter, Calais, mes étudiants sont à Calais, ensuite c'est Dunkerque, depuis 15 jours 3 semaines, 3^{ème} partie de ma vie professionnelle, je suis donc Vice-Président à l'Université du Littoral en charge de la recherche, donc j'ai un bureau à Dunkerque, j'ai des dossiers dans ce bureau et voilà un dossier que j'ai approfondi depuis quelques jours, mais je vais peut-être vous parler de choses que vous connaissez mieux que moi, ou en tout cas, depuis plus longtemps que moi.

Présentation PowerPoint

Merci de votre attention, mais je suis bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions aussi concrètes soient-elles. »

Monsieur le Président : « Merci pour votre exposé, d'ailleurs très complet, alors aujourd'hui vous l'avez compris, il s'agit d'un débat, on reviendra de toute façon sur cette question pour la décision à la rentrée. Je rappelle, pour ceux éventuellement qui avaient manqué les conseils précédents, que c'est un dispositif aujourd'hui qui, si on veut le pérenniser, suppose de l'intégrer dans la cotisation du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale qui est aujourd'hui de 0.30 euros/habitants pour les collectivités et si on veut par exemple poursuivre 8 demi-bourses comme c'était le cas aujourd'hui, 4 bourses complètes, ça fait en réalité 8 demi-bourses, il faudrait passer à 0.72 euros la cotisation, si on en veut 6, c'est 0.32 euros de plus de cotisation, on passe à 0.62 euros la cotisation, donc voilà, on a une décision à prendre, ne serait-ce parce que la cotisation est dans nos statuts juridiquement, donc on a cette décision à prendre. On l'a évoqué en conférence des présidents à Bergues avec le sentiment que les présidents, qui étaient présents à cette occasion, étaient plutôt favorables pour poursuivre ce dispositif, même tout à fait favorables et bien entendu il y a également la commission présidée par Daniel FASQUELLE en tant que vice-président à cette thématique qui pourra s'en servir pleinement et faire des propositions pour la rentrée. Donc ce que je vous propose là, c'est que vous puissiez poser toutes les questions à Monsieur le Vice-Président que je remercie encore une fois, de manière à pouvoir avoir le débat. Daniel, je te laisse également un petit mot pour introduire le sujet ? ».

Monsieur Daniel FASQUELLE : « Je voudrais remercier Pierre HARDOUIN car c'est la première fois depuis très longtemps que l'on a un exposé aussi complet, aussi précis. Moi je suis là depuis 2008, et c'est la première fois, vraiment, je voulais te remercier, que l'on a un exposé aussi précis et complet sur le dispositif, le profil des étudiants, les thèses, le lien avec le territoire, enfin ça a dû te demander pas mal de travail, mais c'était vraiment utile pour pouvoir éclairer les membres du comité syndical. C'est vrai qu'il y a un certain nombre de questions qui se posent, la question c'est de savoir, puisque la communauté d'agglomération de Calais voulait se retirer du

dispositif, faut quand même dire les choses comme elles sont, Natacha BOUCHART a accepté de rester dans le dispositif cette année exceptionnellement, mais il est évident que la communauté d'agglomération de Calais se retirant le dispositif ne peut pas reposer que sur Dunkerque, Boulogne et Saint Omer qui risqueraient peut-être aussi du même coup de se retirer. Donc on a un choix important à faire tous ensemble, c'est « Stop ou encore » si on est persuadé de la pertinence du dispositif pour le pérenniser, la seule solution c'est de substituer à un financement qui est assuré aujourd'hui par quelques collectivités un financement qui soit assuré par tout le monde à travers le Pôle Métropolitain. Du même coup, il y aura une décision à prendre sur le nombre de bourses, on était à 8, est-ce que l'on peut rester à 8 ? Il faut voir effectivement par rapport aux chiffres que tu as donné les conséquences en terme de cotisation pour chacune des intercommunalités et si le dispositif était financé désormais par l'ensemble du Pôle Métropolitain, il est évident qu'il faudra revoir aussi le choix des thèmes pour veiller à ce que chacun des territoires s'y retrouvent. Il y a des territoires ruraux qui du coup, vont se retrouver à financer le dispositif, il faudra aussi que dans les thématiques qui sont retenues, ces territoires ruraux puissent proposer des sujets et que ces sujets soient aussi retenus. Et puis par ailleurs, je pense qu'il faut effectivement mieux communiquer, tu as complètement raison, car il y a un gros défaut de communication à l'intérieur de l'ULCO vis-à-vis du Pôle Métropolitain et des élus qui sont ici mais vis-à-vis aussi, tout simplement des territoires. Je pense qu'il faut que les étudiants en thèse viennent voir les élus, il faut qu'ils aillent sur le terrain, il faut qu'ils se fassent connaître, parce que moi j'ai appris après coup qu'il y avait des étudiants en thèse qui étaient venus travailler dans ma commune ou notre territoire sur des sujets qui pouvaient nous intéresser et ils ne sont pas venus nous voir. Donc je crois qu'il faut vraiment, si on veut que ce dispositif soit réellement efficace, qu'ils aillent au-devant des acteurs économiques mais également des élus parce que l'on a des informations à leur apporter, parce que l'on a aussi un regard qui peut les intéresser et parce qu'il y a un dialogue qui peut se nouer sans aucune prétention scientifique sauf qu'il y a quand même une observation, par exemple, des milieux littoraux ou l'évolution du trait de côte pour laquelle, nos services, nous-même on peut aussi apporter aux étudiants et par derrière après le contact étant pris, l'étudiant ayant soutenu sa thèse, ou étant en cours de, ou ayant un point d'étape à faire, il peut venir le faire devant, pourquoi pas les conseils municipaux, devant les acteurs des territoires en disant : « Je travaille sur le sujet, voilà où j'en suis, qu'est-ce que vous en pensez ? ». Cette communication-là, c'est plus que de la communication car il peut du coup mieux se nourrir de ce que nous vivons sur le terrain, cela me semble un aspect essentiel si on veut que le dispositif soit pérennisé et si on veut entraîner avec nous l'adhésion des territoires. Voilà ce que je voulais simplement dire. Il y a la commission enseignement supérieur qui se réunira bientôt avec vous, pour voir comment on peut tenir compte de ce que je viens de dire et des remarques que vous pourrez faire ce soir, et ensuite, on vous fera des propositions à l'automne et ensuite c'est vous qui déciderez sur la base de ces propositions si elles vous conviennent et si l'on pérennise ou non le dispositif. »

Monsieur Pierre HARDOUIN : « Juste un tout petit mot là-dessus, je vais sans doute être un mauvais avocat, en ayant toutes ces thèses dont je voulais vous faire ressortir les aspects et tout le retentissement possible à la fois scientifiquement et vis-à-vis du territoire. Ces étudiants sont tout à fait passionnés, ils ont consacré quasiment 3 ans et effectivement des relations directes avec vous sur un sujet précis, vous seriez tout à fait convaincu et je vais dans ce sens-là aussi. »

Monsieur le Président : « Vous avez des questions ? ».

Monsieur Dominique GODEFROY : « Questions et plutôt des remarques. On a dit effectivement que, et je tiens à saluer les présentations et les appuis qui ont été donnés à ces dispositifs, que je soutiens pleinement aussi et que la Communauté d'Agglo soutient pleinement, le Président est là, il pourra en témoigner, mais je pense qu'au-delà de ça, ça a permis aux chercheurs, aux membres de HDR, des chercheurs habilités à diriger la recherche, on a augmenté nos chercheurs habilités à diriger la recherche et ça c'est aussi important parce qu'ils peuvent maintenant accueillir un plus grand panel de doctorants, je crois que c'est important de le souligner. Je rappellerai, parce que je ne peux pas m'en empêcher qu'il y a des laboratoires d'établissement public qui participent aussi au dispositif et donc c'est un atout de territoire qu'il ne faut pas négliger, qu'à travers cette dynamique de doctorants, on va développer aussi dans des projets comme le CPER MARCO, on voit bien que la Région s'implique, et que le dispositif qui est en place par le PMCO est complémentaire à ce que peut nous apporter la Région, faut pas croire, on entend trop souvent dire que vous n'avez pas besoin d'aide de la Région puisque vous avez votre propre dispositif, je crois qu'il faut aujourd'hui rappeler que ce dispositif est complémentaire et il est indispensable justement pour coller avec nos besoins de territoire. Et on en parlait tout à l'heure et Daniel FASQUELLE le rappelait justement, que les élus ont à faire savoir et à faire connaître les thématiques qui les intéressent, mais les professionnels aussi, je crois que le milieu professionnel est demandeur, il attend beaucoup de l'université, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président, ils attendent aussi beaucoup de l'Université de sujets de recherche qui collent au monde industriel au monde vraiment économique, et les thématiques choisies à travers le PMCO sont à même de leur apporter ces réponses.

Monsieur le Président : « Merci, d'autres interventions ou questions ? ».

Monsieur Antoine LOGIE : « Dans d'autres lieux, et dans d'autres cercles, on passe beaucoup de temps à chercher des solutions pour le développement économique de notre région et dans le cadre de la mondialisation, on est tous convaincu dans un beau pays comme la France, c'est par le haut que l'on s'en sortira. Donc si dans une région comme la Côte d'Opale, on ne poursuit pas cette aide et on n'aide pas notre Université à tirer vers le haut, à ce moment-là, il ne faut pas pleurnicher sur le fait que la Côte d'Opale ne se développerait pas autant qu'on le souhaite, donc à titre personnel, mais là encore, le Président de l'Agglomération est là, je serai tout à fait favorable à poursuivre, au moins poursuivre, si ce n'est amplifier le dispositif. »

Monsieur le Président : « Très bien, d'autres questions ? Je vous remercie. Donc Daniel, tu te saisis de la question, faire des propositions effectivement pour la rentrée. Vous connaissez ma position et je l'ai exprimée en conférence des présidents également, je pense que c'est un dispositif qu'il faudrait pérenniser après je pense qu'il faut que l'on se mette d'accord entre nous sur le niveau surtout, moi, c'est dans cet esprit-là que j'aurai envie de travailler en tout cas. On verra ce que donnera le travail de la commission sur cette question enseignement supérieur et recherche, mais c'est vrai qu'à titre personnel, moi je trouverai intéressant de poursuivre ce dispositif, après à nous d'en fixer l'ambition, est-ce que c'est 6, est-ce que c'est 8, après c'est un effort financier qui correspond aux collectivités locales, mais je pense que le rapport avec l'université est quand même un élément qui structure les compétences de notre pôle métropolitain et je pense qu'arrêter ce dispositif serait assez catastrophique dans notre rapport à l'université. Je tiens à le dire, ce pôle métropolitain est à l'échelle de la Côte d'Opale, l'Université est à l'échelle de la Côte d'Opale, le PMCO est d'ailleurs l'interlocuteur légitime de l'université aujourd'hui et donc si il n'y a pas ce rapport-là, je pense qu'il manquerait quelque chose aux missions du Pôle Métropolitain. A nous de voir où l'on fixe la barre et où l'on met les moyens. »

Monsieur Daniel FASQUELLE : « On réunira la commission enseignement supérieur avant le 14 juillet, début juillet, et si tu en es d'accord, je communiquerai la date à vous tous parce que même si vous n'êtes pas membre de la commission, vu que l'on a quand même là un débat de fond et un choix stratégique à faire, peut-être que certain, par exemple, comme vous n'étiez pas dans le dispositif vous n'avez pas pensé utile d'aller siéger au sein de cette commission, je vous enverrai la date à tous et n'hésitez pas à venir en discuter avec nous pour que l'on puisse avoir un vrai débat de fond pour avancer des propositions construites et réfléchies à l'automne. »

Monsieur le Président : « Je retiens ce que vous avez dit aussi à la fin, ce que Daniel a répété, je pense aussi que sur la communication, la relation avec les élus du pôle, je pense effectivement qu'il y a des choses à améliorer. Moi je découvre également, comme Daniel, je découvre les sujets de thèse, et ça c'est vraiment un regret, je pense qu'il faut qu'à l'avenir on soit plus vigilant à cette question-là, à cette question de la relation. Merci, je vous propose de passer au point suivant, vous savez que l'on fait le tour des intercommunalités sur leur projet de développement économique. Aujourd'hui c'est au tour de Marc MEDINE, pour la communauté de communes des Trois Pays de nous présenter la stratégie de développement économique de son intercommunalité. Marc, je te cède la parole tout de suite. »

3) Présentation de la stratégie de développement économique de la Communauté de Communes des Trois Pays (M MEDINE)

Présentation de Marc MEDINE – Powerpoint

Monsieur le Président : « Merci ! C'était très complet, y-a-t'il des questions ? Je vous remercie. Je vous propose de passer aux délibérations. »

4) Délibérations :

1. Désignation des représentants du PMCO au Conseil de l'EIL CO Président

Monsieur le Président : « La première porte sur la désignation des représentants du PMCO au conseil de l'EILCO. Nous proposons comme titulaire Monsieur Bruno HUMETZ de la CASO, et en suppléant Monsieur Henri WAROCZYK de la CAC, y-a-t-il des votes contres ? Des abstentions ?

Tout le monde est pour, je vous en remercie. »

La délibération n°1 est votée à l'unanimité.

2. Etude désertification médicale :

Monsieur le Président : « Deuxième point sur une étude sur la désertification médicale, Claude PRUDHOMME, Vice-président délégué à la santé et développement social, est aujourd'hui à Paris, retenu en tant que Président du CAUE du Pas de Calais. Mais il m'a chargé de vous présenter la proposition qui vous est faite ce soir, qui concerne le domaine de la santé. Vous savez que Monsieur Olivier LACOSTE, directeur de l'observatoire régional de la santé, avait abordé cette question lors de notre séminaire du 23 février, non sans évoquer un certain nombre d'inquiétudes notamment sur la question du vieillissement des praticiens et leur renouvellement insuffisant. Il nous est apparu important d'avoir une vue quantitative

du nombre de praticiens qui seront sur nos territoires, soit en médecine libérale, soit en médecine hospitalière dans les années à venir, quelles perspectives ont peu faire. L'on sait, en effet, que de moins en moins de médecins se destinent à la médecine de ville et que certains préfèrent aller dans le sud ou dans les métropoles, donc notre territoire sera concerné par cette problématique.

Dans un second temps, il nous faudra trouver les actions adaptées, certains d'entre vous le font d'ailleurs déjà dans tout notre territoire. Et donc pour se faire, pour notamment avoir cette vue quantitative et des actions proposées, l'ORS a proposé une étude d'un montant de 34 000 euros que nous avons ramené à 20 090 euros, en ciblant précisément nos besoins.

Je vous propose de donner notre accord au lancement de cette étude qui permettra d'avoir une présentation détaillée en ce comité syndical.

Y a-t-il des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Tout le monde est pour ? Je vous en remercie. »

La délibération n°2 est votée à l'unanimité.

3. Etude de faisabilité d'un aménagement de jonction des digues Taaf et 1925 (JF RAPIN)

Monsieur le Président : « C'est Jean-François RAPIN qui nous présentera cette délibération. Avant, comme il y a eu une conférence des présidents très importante ce lundi, qui abordait la problématique de la submersion marine avec des enjeux forts pour l'évolution du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, je vais lui laisser d'abord présenter nos réflexions de lundi avant d'aborder le sujet précisément de la délibération. »

Monsieur Jean-François RAPIN : « Merci Président, donc effectivement, conférence des Présidents, mais c'est un sujet qui revient assez souvent au-delà de la conférence des présidents de la semaine dernière et du comité syndical de ce soir, c'est la submersion et l'érosion du trait de côte. Vous savez que nous avons été maître d'ouvrage d'une étude assez vaste sur tout le littoral Nord-Pas de Calais qui s'est achevée l'année dernière. Etude qui a identifiée 85 sites, sur lesquels nous pouvions rencontrer des problèmes de submersion et au-delà de la submersion des sites et des territoires qui sont en érosion forte.

Alors bien sûr, et c'est une commande essentielle, à mon avis, du Président pour le futur, c'est de dire voilà comment le PMCO évolue sur ce sujet, est-ce qu'il continue simplement à être porteur d'études pour des sites sur lesquels on voudrait aller plus loin ou est-ce que le PMCO se dote, d'une vraie maîtrise d'ouvrage opérationnelle pour pouvoir aller plus loin et venir en soutien, voire peut-être en locomotive sur certaines collectivités où il y a de gros problèmes. Vous le savez l'étude que nous avons réalisée a montré quand même des éléments importants notamment financier sur le futur puisque l'on a travaillé sur des perspectives à 5 ans, des perspectives à 10 ans et au-delà, et que globalement à chaque tranche de 5 à 10 ans nous sommes entre 50 millions et 100 millions d'euros de dépenses, si l'on veut protéger réellement notre territoire. Nous avons au-delà de ça déjà réglé certains problèmes, alors pas nous directement opérationnellement mais peut-être en facilitateur, en porteur d'huile de rouage, notamment sur Wissant, sur Sangatte, où des problèmes se sont réglés, nous continuons à soutenir certaines études mais voilà, je pense qu'il faut pouvoir aller plus loin. Alors certains territoires aujourd'hui sont dubitatifs sur la capacité du PMCO, non pas technique, ni financière, mais sur la capacité du PMCO à aller régler les problèmes sur leur territoire parce qu'ils se sont peut-être éloignés. De ce que l'on a entendu en conférence des présidents, on sent quand même que la majeure partie des territoires sont quand même favorables au

fait que nous soyons opérateur sur cette question d'autant que moi je vais proposer au Président BERTRAND, mais au travers du Président BERTRAND à Natacha BOUCHART puisque c'est elle qui est Vice-Présidente chargée de la mer et je dirais en plus de l'eau salée puisque la répartition des choses a été faite ainsi, je vais proposer que l'on établisse vraiment une stratégie régionale d'actions sur le trait de côte dans la bonne mesure aujourd'hui, où nous avons cette relation directe avec la Picardie qui n'était pas forcément facile préalablement, mais aujourd'hui, la question de la fusion, fait que nous avons une vraie capacité à travailler avec l'ancienne Picardie, et moi je crois vraiment à cette stratégie régionale à la fois de mutualiser des moyens, des moyens techniques bien sûr mais aussi des moyens opérationnels et l'opérationnel veut dire le financier, on l'a vu avec le cas des bourses tout à l'heure, c'est la machine qui fait marcher le système c'est l'argent et donc on doit vraiment avoir cette réflexion de fond. Je pense qu'il ne faut pas aller trop lentement dans la réflexion parce que l'on arrive aussi à un moment où il y a les fusions d'intercommunalités et c'est peut-être l'occasion de passer le pas.

Nous avons fait des simulations financières intelligentes, modérées, avec des scénarios, qui vous seront distribuées, je pense, je ne vais pas les résumer ici, ce n'est pas l'objet de la réunion, mais en se disant, voilà si le PMCO engageait environ 6 millions d'euro par an de travaux sur tout son littoral alors qu'il en a entre 50 et 100 à faire sur les 5 ans, on serait dans une perspective intéressante, où le PMCO aurait en fond propre à abonder à hauteur d'un petit 3 millions d'euro mais on aurait la capacité de lever des fonds régionaux bien sûr, et si on lève des fonds régionaux, vous le savez aujourd'hui puisque la Région gère les fonds européens, on pourrait capter des fonds européens et de façon importante. Globalement on sait très bien que sur ces sujets-là, à partir du moment où l'on est cohérent, à partir du moment où l'on suit les grands principes de l'étude qui ont été établis avec l'Etat, la Région et donc, on peut dire l'Europe, on est capable de mobiliser des fonds, jusqu'à 70% pour les ouvrages en dur et peut-être jusqu'à 80% aujourd'hui, hors critères habituels, sur les ouvrages naturels qu'il faudrait préserver. Donc on est quand même sur des niveaux, des capacités, des moyens que l'on est capable de faire, je crois que l'on doit aller en ce sens. Alors moi je suis respectueux de ceux qui n'ont pas forcément cet avis, c'est je pense aussi la vision du Président, mais on l'a vu, il y a des échelles de territoires qui sont cohérentes et aujourd'hui, sachez-le et je change de casquette et je reprends celle de Président de Conseil de rivage du Conservatoire du Littoral, sur le littoral Manche-Mer du Nord, nous avons aujourd'hui une relation étroite avec la Normandie, pour que les deux Conseils de rivages travaillent ensemble sur un dispositif qui existe déjà mais que l'on veut valoriser qui est le ROLNP, qui est le réseau d'observation du Littoral Normand Picard, donc on irait jusque Normand Haut de France, ça veut dire qu'aujourd'hui au plan national, et même au plan international, cette entité Normandie jusque chez nous est reconnue à la fois d'intérêts, mais aussi dans des dynamiques qui sont communes : dynamiques d'érosion, d'usure. Donc on a là-dessus quelque chose de très important à porter. Moi je suis prêt à le porter, Président, je vous l'ai dit et vous le savez, ce sont des sujets que je connais bien, aujourd'hui nous avons les réseaux pour les faire bien fonctionner, je pense que l'on a la confiance de la Région, du moins je n'en doute pas un instant et on a aussi la confiance de l'Etat parce qu'on a prouvé que jusque-là on a fait du travail sérieux et je crois qu'il faut pouvoir le continuer. Nous avons une échelle d'à peu près, si on y ajoute l'ancienne Picardie, 170-180 kms de côte, on est à 150 si on reste sur le Nord-Pas de Calais simplement. Il y a des littoraux sur lesquels on a 500 linéaire côtier, qui ont réussi à avoir une dynamique commune, je pense à l'Aquitaine notamment avec le GIP Littoral Aquitain, qui fonctionne comme nous, mais qui a réussi à intégrer l'Etat, la Région, voire les collectivités dans un dispositif qui permet aujourd'hui d'être complètement opérationnel. Je vous remercie. »

Monsieur le Président : « Je rajouterai un élément, peut-être une analyse plus politique du Pôle, vous connaissez ma vision historique de notre entité, pour moi le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale s'est construit sur des coups, l'accueil du Tour de France et autre, cette période a été importante parce qu'elle a permis de construire une confiance, entre toutes les intercommunalités et de structurer ce qu'est le Pôle Métropolitain aujourd'hui, où l'on se connaît, où l'on s'apprécie, on l'on se respecte, où il n'y a plus de guerres de clocher et je pense que l'ensemble des élus du Pôle réuni, c'est quelque chose de fort qui n'existe pas forcément sur d'autres territoires. Cette histoire, elle était fondamentale, mais elle a fait un Pôle Métropolitain qui restait une coquille vide, en 2014, c'est ce que j'avais dit. C'est-à-dire, qui ne s'est pas saisi des compétences. On se connaît, on s'apprécie mais quelque part, on ne construit rien ensemble et donc mon engagement en tant que Président, avec notamment les conférences des Présidents, les comités syndicaux, c'était de se dire maintenant que l'on se connaît, que l'on s'apprécie et que l'on se fait confiance, maintenant il faut construire quelque chose ensemble et c'est l'idée des conférences des Présidents successives, qu'est-ce que l'on veut faire maintenant ensemble, maintenant que l'on se connaît. Il y a des sujets qui ont émergé, il y a des sujets qui ont presque été écartés classiquement, regardez le développement économique, on s'est vu, on a vu que les intercommunalités restaient dominantes sur ces problématiques, qu'on aurait des cohérences, des coopérations, qu'on travaillait avec la chambre de commerce de la Côte d'Opale, mais mine de rien, on voyait bien que la brique de base restait l'intercommunalité, ça se sent. Sur des sujets, on voit bien que la brique de base ce n'est pas forcément l'intercommunalité, on est sur un cran au-dessus. La submersion marine, pour moi je vous le dit, c'est une évidence. On a des problèmes qui sont communs et si on n'est pas capable de construire cette brique de base, ensemble, à l'échelle du Pôle Métropolitain, je ne sais pas ce que l'on va être capable de construire ensemble ? Et c'est pour ça que je soutiens véritablement le travail de Jean-François RAPIN, il l'a bien défendu lundi, tu l'as dit aujourd'hui, alors ça concerne les intercommunalités du littoral bien entendu, mais on l'a senti lundi, au moins 80% des intercommunalités du littoral sont prêtes à partir dans cette ambition, alors peut-être effectivement c'est pas 100% mais moi je voudrais effectivement que ça soit à 100%, que ce soit un projet véritablement partagé et que l'on soit solidaire, d'autant plus tu l'as dit, qu'il y a un enjeu avec la Picardie qui nous suit, voir même au-delà, et je pense qu'il faut que l'ensemble du littoral soit réuni. Donc tout à l'heure on a fait les bourses aux doctorants, le rapport à l'Université du Littoral Côte d'Opale, c'est aussi une brique, c'est quelque chose aussi que l'on doit réussir à faire ensemble. Ce que fait Bruno COUSEIN sur les gens du voyage, on y réfléchit, on aborde ça puisque l'on est confronté aux mêmes problématiques, est-ce que l'on peut l'aborder au niveau du Pôle ? Donc pour moi, je trouve que cette question va être essentielle, je la proposerai sous forme d'une délibération le 22 septembre également. Donc on aura ce débat de fond, j'espère qu'à ce moment-là, on aura l'unanimité, je le dis pour tout le monde, et que l'ensemble des intercommunalités littorales rentrera dans une démarche métropolitaine. Et puis, par ailleurs, pour ceux qui sont confrontés aux problématiques de l'eau, on sait tous aujourd'hui qu'il nous faut un opérateur sur la submersion marine. On le sait tous, on en a besoin, vous avez tous le débat dans les intercommunalités, il nous faut un opérateur sur la submersion marine. Le Pôle est le territoire qui apparaît comme le mieux placé et d'ailleurs son nom revient systématiquement dans les débats, et je pense qu'à un moment donné, il faut que l'on réponde, c'est oui, c'est non, mais moi je plaide pour oui, mais il nous faut maintenant répondre, ne serait-ce que pour permettre aux intercommunalités de se structurer et d'apporter la bonne réponse sur ces questions. Donc voilà, le 22 septembre on aura un agenda riche en délibération à Boulogne, avec à la fois une décision sur les bourses aux doctorants et à la fois une décision sur la submersion marine, ces deux éléments structurants pour l'histoire du Pôle Métropolitain et

j'espère effectivement qu'ils recueilleront l'unanimité, il nous reste l'été pour convaincre éventuellement les dernières réticences. Est-ce que vous avez des questions avant que je repasse la parole à Jean-François pour la présentation de la délibération ?

Pas d'interventions, Jean-François, je te passe la parole pour la délibération ».

Monsieur Jean-François RAPIN : « Oui, Président, si ce n'est que je me permets d'ajouter juste un élément, c'est vous dire que l'entité littorale de notre territoire est très forte finalement, et on en a pas nous même conscience un instant, et je crois que l'on doit se faire les uns et les autres, les apôtres de cette puissance parce que c'est elle qui nous permet, je pense au Département du Pas-de-Calais dans l'impact touristique, c'est quand même le 5^{ème} département de France en économie touristique. C'est essentiellement, mais pas que, grâce au Littoral, il faut vraiment défendre ça. Petite anecdote, Président, qui concerne Dunkerque, j'étais à Lamballe pour un colloque réunissant toutes les entités ultra-marines de France, c'est leur congrès annuel et ils le font en métropole et les Guyanais nous exposaient leur développement économique et se crée entre Saint-Laurent-du-Maroni et Anvers, une ligne de Fret. Ma réaction immédiate a été de dire pourquoi Anvers et pas Dunkerque ? Donc tout de suite, j'ai envoyé un message à Stéphane RAISON en disant ce n'est pas normal, il faut aller les chercher parce qu'il y a des lignes de FRET, donc ça veut dire qu'il y a encore une capacité de développement qui est considérable, qui est forte. La loi sur l'économie bleue va permettre de libéraliser les ports, on va avoir une puissance, enfin je pense. La puissance maritime n'est pas encore reconnue par rapport à ce qu'elle va devenir moi je pense qu'il faut en avoir conscience et donc c'est notre devoir d'essayer de préserver ces zones et les préserver aussi de la submersion, pas toujours, ça peut être des schémas. J'insiste aussi sur le fait que le Pôle Métropolitain sera un opérateur mais respectant bien sûr la volonté des territoires concernés dès lors que l'on interviendrait sur les territoires. On a comme base de référence l'étude qui a été faite et qui proposait à plusieurs reprises plusieurs scénarios de possibilités de défense ou pas défense ou de travaux, donc on serait respectueux bien sûr des choix qui seraient fait par les collectivités, on ne va pas commencer à créer une dictature du littoral et une dictature du trait de côte. Merci Président de m'avoir laissé exprimer ma passion sur ce sujet.

Etude TAAF 1925, je vous fais encore référence à l'étude qui a été faite par le PMCO et nous avons identifié dans cette étude 2 digues : la digue TAAF et la digue 1925, une digue à Oye-Plage et une digue à Grand-Fort-Philippe. Tout de suite vous comprenez l'intérêt de travailler avec le PMCO sur cette question, il y en a une dans le département du Pas-de-Calais, une dans le département du Nord. Nous devons faire le lien entre ces deux digues parce qu'une brèche importante pourrait se créer et donc envahir les territoires de l'Interland. La proposition est faite d'aller plus loin, de pousser l'étude pour le confortement et la jonction de ces deux digues. L'objet de cette délibération, c'est donc de vous proposer que l'étude soit financée à 50% par le PMCO, 25% par la CCRA et 25% par la CUD, puisque le 2 communautés de communes sont concernées. Nous avons fait une réunion technique à Dunkerque, il y a quelques mois et je pense que le principe a été acté de pouvoir faire cela. »

Monsieur le Président : « Y a-t-il des questions ? Abstentions ? Votes contre ? Tout le monde est d'accord, je vous en remercie. »

La délibération n°3 est votée à l'unanimité.

4. Révision des profils de plage des départements du Nord et du Pas-de-Calais

Monsieur Jean-François RAPIN : « L'un des premier sujets de solidarité sur le territoire ça a été l'étude des profils de plage, nous l'avons réalisé à l'échelle de tout le territoire du PMCO, permettant ainsi aux plages de respecter la directive européenne, directive qualité eau de baignade. Nous avons effectué les profils de plage en 2011-2012, aujourd'hui il s'avère que nous sommes en phase de renouvellement de ces profils de plage, mais à des rythmes différents puisque les profils de plage sont révisés en fonction de la qualité des eaux sur les différentes plages concernées par ces profils. Certaines communes ont dû anticiper et refaire leur profil pour cette année, le PMCO n'étant pas prêt pour remettre en place une étude globale. Donc ce qui est proposé c'est de faire une forme d'étude à la carte, c'est-à-dire, en fonction d'une contractualisation que l'on pourrait effectuer avec le PMCO, nous pourrions lancer un appel d'offre avec les collectivités, les interco qui le souhaiteraient afin d'obtenir plus facilement des crédits de l'Agence de l'Eau. Puisque l'Agence de l'Eau, s'est engagée, dans le cadre de son programme à financer à hauteur de 50% ces profils de plage, donc je pense que ça peut être intéressant. Je crois que l'Agence est demandeuse aussi de pouvoir travailler plus facilement comme elle l'a faite avec le PMCO, là aussi je dois le dire, c'était quelque chose d'exemplaire qu'on peut continuer. »

Monsieur le Président : « Y a-t-il des questions ? Abstentions ? Votes contre ? Tout le monde est d'accord, je vous en remercie. »

La délibération n°4 est votée à l'unanimité.

5) Publicité des arrêtés et décisions du Président

Monsieur le Président : « Vous avez eu les décisions et les arrêtés, il me reste simplement à vous souhaiter une bonne soirée. Je voudrais juste insister sur 2 points avant que l'on se quitte, je m'adresse aux intercommunalités qui sont concernés par le PAPI d'intention de l'Aa. Certains d'entre vous ont émis des interrogations sur l'opportunité de rédiger une lettre d'intention pour le PAPI car il y a des incertitudes sur la future maîtrise d'ouvrage, on en parlait à l'instant. Je veux vraiment insister sur un point, d'abord vous ne serez de toutes façons pas contraints de réaliser ce que vous ne souhaitez pas et ce qui dépasse vos capacités financières, mais surtout il est très important, et dans l'intérêt du territoire que chaque intercommunalité signe cette lettre d'intention parce qu'il faut que notre PAPI d'intention passe en commission mixte inondation en fin d'année. La réglementation va changer, le risque est que les études soient considérées comme insuffisantes d'où des délais et coûts supérieurs pour tous. Donc vraiment j'insiste, il faut que chaque intercommunalité concernée signe cette lettre d'intention. La communauté urbaine l'a fait.

Et dernier message à tous, je vous invite à voter pour Montreuil-sur-Mer, comme village préféré des français, vous avez jusqu'à demain et la Côte d'Opale peut s'enorgueillir d'avoir Le village préféré des français. N'hésitez pas ! Merci à tous. »

Fin de la séance.